

NOM DE L'OPERATION : Lancement de l'appel à candidatures pour l'édition 2024 du jury jeunes FIGRA

PRESENTATION DU PROJET :

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE JURY JEUNES DU FESTIVAL INTERNATIONAL  
DU GRAND REPORTAGE D'ACTUALITE ET DU DOCUMENTAIRE DE SOCIETE 2024**

**Objet et Contexte :**

La 31<sup>e</sup> édition du Festival International du Grand Reportage d'Actualité et du documentaire de société (FIGRA) se tiendra au printemps 2024.

Ce festival, soutenu par la Région depuis 1999, rencontre d'année en année un écho plus important et une adhésion plus vive des professionnels et du public.

Un jury jeunes composé de dix lycéens et apprentis sera accueilli et suivra les cinq jours du festival aux côtés du jury professionnel, afin d'y attribuer un prix issu de la sélection « compétition internationale ».

**Procédure de sélection des candidatures :**

L'ensemble des lycéens de Première et Terminale et les apprentis à partir du Bac Professionnel peuvent candidater pour participer au jury jeunes.

A cette fin, le chef d'établissement veillera, dès réception de l'appel à candidature, à la bonne communication auprès des enseignants et des élèves des conditions de candidatures.

Les jeunes intéressés transmettront leur candidature au chef d'établissement sous la forme d'une lettre de motivation d'une page (recto-verso maximum). En cas de candidatures multiples au sein d'un même établissement, le chef d'établissement et l'équipe éducative en sélectionneront une, qu'ils feront parvenir à la Région accompagnée de l'avis du chef d'établissement.

Un comité de sélection, composé des services de la Région (Directions des Politiques Educatives, de la Création Artistique et des Pratiques Culturelles et de l'Apprentissage et de l'Alternance) et des autorités académiques sera mis en place et sélectionnera 10 jeunes parmi les candidatures réceptionnées, selon les critères suivants :

- Motivation de l'élève quant à sa participation au jury
- Intérêt pour le festival
- Égalité filles/garçons
- Mixité des filières
- Répartition sur le territoire régional

L'existence de ce jury est représentative des ambitions de l'institution régionale pour sa jeunesse : ambition éducative, mais aussi mobilité, participation et citoyenneté.

**Calendrier :**

L'appel à candidatures sera envoyé dans les lycées dans le courant du mois de janvier 2024.

La date limite de réception des candidatures par la Région sera déterminée lors de l'envoi de l'appel à candidature.

Le comité de sélection se réunira en mars 2024, et les courriers de réponses aux candidatures seront envoyés dans les établissements avant la fin du mois de mars.

**Déroulement du séjour :**

Une fois les participants au jury jeunes sélectionnés, les coordonnées des jeunes et de leurs parents seront transmises à la Région par les chefs d'établissements, afin de faciliter les échanges d'information et les pièces à fournir (attestations d'assurance, attestation de cession des droits à l'image, photo pour badge d'accréditation).

Dès leur arrivée sur le lieu du festival, les jeunes seront accueillis et suivront les cinq jours du festival dans les mêmes conditions que le jury professionnel. Ils seront encadrés de manière continue par un(e) enseignant(e) et un(e) assistant(e) d'éducation missionné(e)s par les autorités académiques, qui auront également pour mission d'aider les jeunes, durant leurs longs débats, à structurer leur pensée, développer un argumentaire, écouter les autres ...

Les jeunes s'engagent à rester sur place, à participer à l'ensemble des activités proposées par les encadrants.

### **Prise en charge des frais par la Région :**

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des jeunes sélectionnés et des 2 encadrants missionnés par les autorités académiques seront pris en charge par la Région selon les modalités suivantes :

#### *Transport :*

Les établissements seront chargés de la réservation des billets de train des élèves sélectionnés et des encadrants missionnés. Les frais engagés seront ensuite remboursés par la Région, sur présentation des factures correspondantes certifiées acquittées et signées :

- par le chef d'établissement et l'agent comptable pour les lycées publics,
- par le directeur pour les lycées privés et les CFA.

Les frais de transport des parents d'élèves ou du personnel de l'établissement autre que ceux missionnés par les autorités académiques ne seront pas pris en charge.

#### *Hébergement :*

L'hébergement sera pris en charge dans le cadre du marché régional.

#### *Restauration :*

Les conditions spécifiques de l'accueil des jurés et la configuration du lieu du festival ne permettent pas le recours à une autre forme de restauration que celle proposée par l'organisateur du festival. Les frais de restauration du jury jeunes seront donc remboursés à l'organisateur du festival, sur présentation d'une facture détaillée.

### **IMPORTANT**

Les documents susmentionnés doivent être **IMPERATIVEMENT** transmis  
DATES et SIGNES par le chef d'établissement et l'agent comptable

➤ **Sous format dématérialisé :**

A l'adresse ci-dessous :

[ddpe.actioneducative@hautsdefrance.fr](mailto:ddpe.actioneducative@hautsdefrance.fr)

**OU**

➤ **Sous format papier :**

**A Monsieur le Président du CONSEIL REGIONAL Hauts-de-France  
« Actions Educatives et Accompagnement » – Service Administratif et Financier  
Siège de Région - 151, Avenue du Président Hoover  
59555 LILLE Cedex**

### **Retombées pédagogiques attendues :**

- Renforcer l'intérêt des jeunes pour l'apprentissage à l'image,
- Développer leur ouverture sur le monde,
- Rencontrer des professionnels.

### **Après le festival :**

- Un retour de l'expérience des jeunes auprès des autres élèves de l'établissement est vivement encouragé.
- Un questionnaire de satisfaction sera distribué aux jeunes lors du festival et remis aux encadrants pour transmission à la Région dans le mois suivant la fin du festival.